



Echos du Conseil municipal du 3 février 2009

Malgré quelques amorces de débat à propos du futur groupe scolaire de la Minais et du tableau des effectifs des employés municipaux, le débat reste encore embryonnaire dans ce Conseil municipal : on a du mal à comprendre la logique qui sous tend les votes « contre » de l'opposition.

La démocratie peut encore progresser !

Bonne lecture !

Vous pouvez retrouver ce

compte-rendu et les précédents sur mon BLOG :

<http://www.patrickcotrel.com/>

Patrick COTREL,

*Président du groupe Harmonicité
au sein du Conseil municipal*

Déclarations préalables :

Information du Maire : (résumé) Ce conseil intervient quelques jours après le grand mouvement grève du 29 janvier. Face à la crise et à la récession, la population rejette la politique autiste et les réformes autoritaires du gouvernement, ainsi que les attaques des services publics. Nous ne sommes pas contre les réformes par principe, mais les sacrifices ne doivent pas toujours être demandés aux plus fragiles et aux classes moyennes. Lors de cette journée de grève générale, nous n'avons pas pu mettre en place le « service minimum ». C'était trop compliqué.

Concernant les transports en commun, les demandes de la commune sont en ligne sur le site internet de la mairie. D'autre part, il y a eu le 23 janvier une manifestation de Lucéens organisée par plusieurs associations. Des conseillerEs municipaux y étaient présents. Nous travaillons avec Nantes Métropole pour trouver des solutions dans un contexte général de réduction des dotations et des ressources des collectivités locales. Nous pensons pouvoir mettre en place des améliorations dès la rentrée prochaine. De plus, nous allons mettre en place un groupe de travail avec les associations et les citoyennes et citoyens prêts à travailler sur ces questions.

Nous allons prendre 2 délibérations concernant le futur groupe scolaire de la Minais et l'accueil petite enfance. L'évolution démographique sur la commune va faire que 70% des enfants seront à l'Est de la commune dans l'avenir. C'est pourquoi nous avons opté pour un groupe scolaire de 16 classes à la Minais. Mais pour maintenir un équilibre Est-Ouest, nous voulons maintenir 3 sites pour les écoles primaires et maternelles. A terme, nous fermerons les écoles du centre des Tilleuls et des Prés Verts.

Nous prévoyons une restauration scolaire pour 360 enfants, 30 places pour le multi accueil et une salle pour les habitants du quartier. Au total, le coût (valeur 2009) est estimé à 8 Millions € HT.

On ressent actuellement une tension sur les ventes d'appartements à La Minais en raison de la crise et nous en tiendrons compte dans le Plan Pluriannuel d'Investissements.

Notre priorité est de revenir à un équilibre budgétaire. Nous pourrions en débattre demain lors de la réunion publique sur le Budget Municipal 2009.

Françoise BICHOT (pour la droite) : (résumé) évoque l'arrivée de Barak Obama à la présidence des Etats-Unis : « Il est jeune et plein d'avenir, il a du talent et l'intelligence historique. Il a de l'ambition pour son pays. ». Son accession à la Présidence des USA représente la revanche d'un peuple humilié : on ne jugera plus sur la couleur de la peau.

De grands chantiers l'attendent : la crise économique, l'Irak, l'Afghanistan, le Moyen Orient...

Nous espérons que les relations avec la France vont pouvoir s'améliorer : alors que l'administration Bush niait le réchauffement climatique, il nous semble que le dialogue est désormais possible.

Patrick COTREL (au nom du groupe Harmonicité) : On ne peut évoquer le contexte de crise sans poser la question de la responsabilité de cette crise et sans porter une appréciation sur la politique mise en place par le gouvernement face à cette crise.

Evoquons rapidement les causes de cette crise : la cause principale vient d'une recherche sans frein de profits spéculatifs de la part des milieux financiers et bancaires. On observe ainsi la création de « bulles financières » qui ne reposent sur aucune activité économique réelle et qui finit par exploser.

Face à cela que fait le Président de la République ?

- Avant l'éclatement de la crise, il a donné de gros avantages fiscaux aux classes les plus aisées.
- Pendant la crise, il arrose les banques sans condition. Bien entendu, on nous « amuse » avec la réduction du bonus des dirigeants, mais on ne s'attaque pas aux causes en mettant les activités bancaires sous contrôle pour empêcher les pratiques spéculatives, contrairement à ce qu'on fait les gouvernements US et anglais.
- Par contre, pour nos concitoyens les plus modestes, il faut travailler plus ou bien être réduit au chômage, mais dans tous les cas ils devront se serrer la ceinture !

Contrairement à ce soi-disant plan de relance qui prend les choses à contresens, nous proposons d'encourager une relance sélective dans les domaines liés au développement durable car nous ne vivons pas seulement une crise économique et sociale. Il ne faut pas oublier la crise environnementale et climatique.

Encourager les investissements dans l'isolation des logements, dans le développement des transports collectifs en site propre, dans la recherche sur les énergies renouvelables ; cela permet de créer de l'activité non dé-localisable et cela préserve l'avenir de la planète. Ce serait bien, par exemple, de ne plus devoir importer toutes les éoliennes que nous installons. Autre action qui nous paraît importante : la formation professionnelle. Nous pensons que dans une vision de sécurisation des parcours professionnels, il est souhaitable de profiter des périodes de chômage partiel ou de chômage complet, pour compléter la qualification professionnelle des salariés. C'est une façon de préparer l'avenir, puisque la technicité des travailleurs constitue un bien précieuse pour un pays ou une région.

Mais au lieu de suivre ces pistes, que fait le Président ?

- En matière de développement durable, les résultats du Grenelle de l'environnement se réduisent comme peau de chagrin et ne sont toujours pas votés.
- Le gouvernement a supprimé les Allocations de Fin de Formation qui permettaient aux chômeurs en difficulté de suivre des formations qualifiantes dans les métiers qui recrutent. Pour les Pays de la Loire cela représente un désengagement de 18 millions d'euros, qui concernent par exemple 340 infirmières et 25 % des aides soignantes en formation.

Au-delà des déclarations et de la communication présidentielle, la réalité de l'action gouvernementale est à contresens. C'est une politique qui ne bénéficie qu'à une seule classe et qui risque fort d'être inefficace.

Parallèlement, le gouvernement met en place des mesures qui menacent les libertés publiques et il tente de mettre sous contrôle présidentiel toutes les activités publiques :

- mise sous tutelle de l'audiovisuel
- mise aux ordres des Préfets
- restriction des droits de l'opposition au parlement
- restrictions graves du droit d'asile
- ...

C'est cette accumulation qui explique l'ampleur de la mobilisation et de la protestation du 29 janvier. Il faudra bien que la majorité nationale en tienne compte.

L'autre point que je voudrais aborder rapidement concerne notre attachement à la mise sur pieds du dispositif des Elu-e-s de proximité. Cela répond à deux objectifs :

- d'une part développer la proximité avec nos concitoyens et la possibilité de recueillir leurs appréciations sur nos projets et leurs souhaits par rapport à l'action municipale;
- d'autre part, cela permet à chaque élu de notre majorité d'avoir une responsabilité bien identifiée. Cela suppose, bien entendu, une bonne circulation de l'information entre les Conseillers « de proximité » et les Adjointes et Délégués.

Faire de chaque Elu-e- de la majorité un acteur de la politique municipale, développer l'information et la concertation avec les Lucéens, telles sont nos principales orientations dans le domaine de la gouvernance municipale.

Enfin, je voudrais évoquer rapidement la situation dramatique en Palestine.

Voilà plus de 60 ans que les Nations Unies ont voté « le

partage de la Palestine entre un Etat juif et un Etat arabe ». La guerre de 1947-1949 a débouché sur un tout autre partage. L'Etat d'Israël, au prix de l'expulsion de 800.000 Palestiniens, a vu le jour sur 78% de la Palestine historique. Depuis l'occupation israélienne de la Cisjordanie et de la Bande de Gaza en 1967, et malgré le « processus de paix », la colonisation se poursuit sans relâche: près de 500 000 colons en 2008.

Aujourd'hui, après un blocus de plusieurs mois, l'armée israélienne a bombardé et envahi Gaza avec une violence extrême faisant plus de 1300 morts et plus de 5300 blessés. Tout en condamnant les tirs de roquettes du Hamas sur le Sud d'Israël, nous pensons que la construction du Mur, l'extension des colonies et l'annexion de Jérusalem-Est compromettent gravement la possibilité d'édifier un Etat Palestinien viable.

Cette politique israélienne est une fois de plus condamnée en vain par les instances internationales et met en péril la paix et la sécurité dans un grand nombre de pays. La perspective d'un Etat Palestinien viable et souverain s'éloigne de plus en plus.

Nous affirmons qu'il ne peut y avoir de solution militaire au conflit israélo-palestinien. La Paix passe nécessairement par l'application du droit international qui seul peut garantir la sécurité des deux peuples.

En conséquence,

- Nous demandons solennellement au Gouvernement Français et à l'Union Européenne de mettre en œuvre des moyens diplomatiques et économiques contraignants envers l'Etat d'Israël pour mettre fin à sa politique d'occupation, de colonisation et de blocus de Gaza qui viole les règles du droit international.

Christophe CLERGEAU (au nom du groupe

Sainte-Luce Avance) (résumé) *La situation financière est difficile et l'Etat plafonne nos ressources.*

De plus, l'Etat investit dans des domaines qui ne vont pas dans le sens du développement durable. Par exemple, dans l'agglomération nantaise, on aurait bien aimé que l'Etat apporte des crédits pour les transports en commun. Nous souhaitons que l'Etat change de politique. Mais sa volonté de tout recentraliser et de tout contrôler est évidente :

Dans le domaine de l'enseignement, on a une situation grave. A Sainte-Luce, 3 écoles sur les 6 ont décidé d'arrêter « l'aide personnalisée », parce qu'elle ne permet pas de soutenir les enfants ayant des difficultés lourdes, contrairement au RASED. Dans ces conditions, on peut craindre des interventions de l'inspection académique : note négative, sanction financière, ... Les enseignants ont un sentiment de mépris. De leur côté, les parents se révoltent contre les évaluations en CM2 telles qu'elles sont faites. Enfin, il y a une menace sur la scolarisation des enfants de moins de 3 ans. Ils ne seront plus comptabilisés pour déterminer les ouvertures/fermetures de classes. Ils sont 14 à Sainte-Luce et cela peut entraîner la fermeture d'une classe. Pour les parents, la seule alternative serait un système de garde d'enfants financé par les Parents ou les communes (sur l'impôt !).

Dernier point : le service minimum. Nous n'avons pas pu le mettre en place pour le 29 janvier. Mais pour le 20 novembre, le coût a été de 2219€ auxquels il faut ajouter un travail de préparation des agents municipaux qu'on peut estimer à 1062€, soit un total de 3281€. En contre partie, l'Etat nous a remboursé ... 770€ !

1 – 1 Adhésion à Nantes Métropole Aménagement :

Bernard AUNETTE : (résumé) *La loi autorise de créer des Sociétés Publiques Locales d'Aménagement (SPLA) qui pourront assurer le même rôle que les Sociétés d'Economie Mixte (comme la SELA), mais avec un contrôle plus direct des collectivités locales. Presque toutes les communes de l'agglomération ont adhéré à cette SPLA (y compris Orvault et Carquefou). Sainte-Luce y adhère également.*

2 – 2 Restauration scolaire : annulation d'un avenant avec SCOLAREST :

Christophe CLERGEAU : (résumé) *En septembre dernier, le Conseil municipal avait approuvé un avenant au marché avec Scolarest pour la fourniture des repas. Cet avenant permettait à Scolarest de faire face à l'augmentation importante des denrées alimentaires, moyennant une augmentation raisonnable de prix des repas.*

M. le Préfet s'oppose à cette révision des prix. Nous proposons donc d'annuler la délibération du 23

septembre 200. Nous allons donc devoir être très attentifs à la qualité des repas !

Jacques DENIS : *L'Etat est dans son rôle de garde fou. M. le Préfet a bien fait d'intervenir.*

Patrick COTREL : *Ce nouveau Préfet instaure un contrôle pointilleux et administratif des collectivités locales. C'est « grâce » à ce genre d'intervention que le projet de tram-train Nantes-Chateaubriand a pris un an de retard !*

2 – 4 Mise en place de la carte scolaire pour les écoles publiques :

Christophe CLERGEAU : (résumé) *Dans quelques années 70% des enfants scolarisés habiteront l'Est de la commune. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de construire un groupe scolaire de 16 classes (au lieu de 9 initialement prévues) à la Minais. Les études montrent qu'il faudra supprimer 2 écoles. Nous faisons dès maintenant de conserver un groupe scolaire à la Reinetière et un groupe scolaire dans le*

centre (au lieu de 2), de façon à avoir une bonne répartition géographique et une proximité des écoles. De façon à effectuer une transition harmonieuse en attendant la mise en service du groupe scolaire de la Minais, et pour le futur, il apparaît opportun de mettre en place une carte scolaire : chaque groupe scolaire aura une aire géographique de recrutement

5 – 1 Pré programme du groupe scolaire de la Minais :

Maryvonne SARRAZIN : (résumé) *Avant de lancer l'appel d'offres sur la maîtrise d'œuvre, il importe de définir le projet. Les principales caractéristiques de cette réalisation sont : 16 classes, accueil péri-scolaire et accueil de loisirs sans hébergement (en complément du manoir de Bellevue), restauration scolaire pour 360 rationnaires, multi accueil de 30 places, possibilité de réunions pour les habitants du quartier. Le programme global est présenté. Et le coût des travaux est estimé à 8 millions € HT.*

L'opposition critique le passage de 9 à 16 classes et l'augmentation du coût global du projet par rapport au coût prévu dans le PAE des Islettes.

Bernard AUNETTE, Claude ROUSSELOT et

Christophe CLERGEAU répondent :

- que d'après les études réalisées, une école de 9 classes ne pourrait scolariser que 40% des enfants de l'Est de la commune ;

- que le premier projet d'aménagement de la zone des Islettes ne prévoyait aucun équipement collectif. C'est une des raisons de l'avis négatif du commissaire enquêteur ;
- que le PAE ensuite adopté par l'ancienne municipalité n'a prévu aucun équipement collectif sur les Islettes : pas de réserve foncière pour une salle de sports et pour une salle associative (comme aux Indulgences) ;
- que le projet actuel intègre un centre de loisir (celui de Bellevue va atteindre bientôt la saturation), un accueil petite enfance (crèche, halte garderie) qu'il fallait de toutes manières prévoir, et une salle associative également indispensable. En contrepartie, la municipalité pourra disposer, à terme, de locaux disponibles en centre ville pour d'autres activités, à la place des écoles fermées. Si on comptabilise tout cet ensemble, cette opération est plutôt positive.

Finalement, et sans plus d'explications, l'opposition vote contre.

11 – 1 à 11 - 3 Ressources Humaines :

Claude ROUSSELOT : (résumé) *présente le tableau des effectifs prenant en compte les mouvements de personnel en 2008. Il présente la création des nouveaux postes pour prendre en compte les réussites aux concours. Il fait part du recrutement pour un an d'un technicien devant suivre la mise en place de la ZAC de la Minais.*

Jacques CORDON, Jacques GAUDICHEAU et Françoise BICHOT font part de leur hostilité à tout

nouveau recrutement (et sans doute à toute promotion).

Bernard AUNETTE explique la nécessité de suivre précisément l'évolution des ZAC. Sinon, on découvre après coup des déficits importants, comme pour la ZAC des Indulgences qui n'a pas été suivie par l'ancienne majorité.

Jacques CORDON indique que son groupe va se renseigner sur ce qui s'est passé sur la ZAC des Indulgences

Le groupe d'opposition vote contre ces 3 délibérations.

12 – 2 Subventions aux associations en 2009 :

Pascal ISIDORE : (résumé) *Présente les subventions aux associations : elles sont inchangées pour les associations culturelles et sportives, ainsi que pour les écoles privées et pour les établissements scolaires extérieurs. Quelques associations extérieures bénéficient d'une petite subvention (SPA de Loire-Atlantique, association apicole Nantes, ...). S'y ajoutent*

3 subventions exceptionnelles pour le Don du Sang, Pédibus et l'Amicale Laïque (762€ au total).

Roselyne DURAND : *Précise que les subventions pour les associations sociales seront prises sur le budget du CCAS, pour plus de cohérence, et seront exposées au prochain Conseil municipal. La subvention au CCAS (présenté dans la délibération suivante) s'élève à 322 270 €.*

Voeu :

Le groupe « Sainte-Luce Avance » présente un vœux qui est adopté à l'unanimité :

Vœu pour le maintien d'une école maternelle publique de qualité

L'École maternelle constitue le socle éducatif et pédagogique sur lequel s'appuient et se développent les apprentissages qui seront ensuite systématisés à l'école élémentaire. L'école maternelle est l'une des créations les plus originales du système éducatif français. Reconnue depuis longtemps pour sa créativité pédagogique et la qualité de son enseignement, elle est une école au sens plein du terme, un terrain d'expériences et d'apprentissages premiers. Elle est perçue à la fois comme un milieu favorable à l'épanouissement de l'enfant et comme une étape indispensable à l'adaptation et à la réussite éducative. Cette étape éducative est effectivement loin d'être superflue: elle est le maillon de base du système éducatif et toutes les études démontrent que la scolarisation précoce profite en premier lieu aux enfants des milieux les moins favorisés.

Ces dernières semaines, l'école maternelle a fait l'objet de nombreuses attaques venant du gouvernement et de la majorité parlementaire et le principe de la scolarisation des moins de trois ans a été remis en cause. Les structures d'accueil de petite enfance, crèches et assistantes maternelles, ne pouvant pallier l'absence de scolarisation des 2 ans, la solution trouvée serait alors la création de «jardins d'éveil» qui travailleraient en lien avec les écoles maternelles. Les financements seraient, bien entendu, à la charge des collectivités locales.

Les familles seraient ainsi triplement pénalisées: si les «jardins d'éveil» peuvent être des structures d'accueil de qualité, ils n'offriront pas à leurs enfants le même apport que l'école maternelle; ces structures étant mises à la charge des communes, les citoyens verraient leurs impôts augmenter; les communes ne pouvant en assurer totalement le financement, leur accès serait inévitablement payant. Il paraît donc évident que toutes les familles ne pourraient pas accéder à ce dispositif et qu'une telle évolution accroîtrait les inégalités et donc

potentiellement l'échec scolaire.

Le ministre a démenti vouloir remettre en cause le principe de cette scolarisation pré élémentaire mais les communes risquent d'être confrontées à sa disparition dans les faits avec la suppression annoncée des effectifs de moins de trois ans pris en compte dans les effectifs officiels. Une telle décision laisserait les communes libres d'accueillir des enfants de moins de trois ans en fonction des places disponibles dans les classes mais sans qu'ils soient comptabilisés pour les créations de classes. Si une telle décision était prise cela concernerait 14 enfants à Sainte-Luce, c'est donc l'équivalent d'une demi-classe qui serait supprimé.

Il y a trente ans, après d'âpres débats, la France implantait en pionnière des écoles maternelles sur tout son territoire. Aujourd'hui, reconnaissant en cela l'intérêt de l'expérience française, le nouveau Président des États-Unis, Barack Obama, comme un grand nombre de dirigeants de grands pays occidentaux, fait le choix de renforcer l'enseignement pré-élémentaire.

Ignorant ce mouvement mondial, le Gouvernement français a décidé d'orienter ses réflexions vers une grave remise en cause de la scolarisation précoce des enfants prélude, ne nous y trompons pas, à une remise en cause plus large de l'école maternelle en elle-même, et de la scolarisation des moins de 5 ans. Ces choix politiques s'inscrivent dans la dynamique globale de démantèlement du service public de l'éducation, initiée par le Gouvernement.

Dans ce contexte, la Ville de Sainte-Luce-sur-Loire réaffirme son soutien aux équipes éducatives, demande le maintien des effectifs pré élémentaires dans la commune et la tenue d'une réelle concertation avec tous les acteurs, afin qu'une école maternelle laïque, gratuite et de qualité pour tous les jeunes enfants soit préservée.